



PROCÈS-VERBAL

#4 de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 13 MARS 2024** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole N. Barezi, secrétaire corporative. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de mesdames Gracia Kasoki Katahwa, Claudia Lacroix Perron et monsieur Alex Bottausci à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 36, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle 7 (sept) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 49.

À 18 h 18, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2024-018 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2024

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2024-019 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 7 FÉVRIER 2024

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 7 février 2024.

CA-2024-020 ADJUGER UN CONTRAT
LES SOLUTIONS VICTRIX INC.
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR LES CENTRES DE DONNÉES
6000024964

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à l'entreprise **LES SOLUTIONS VICTRIX INC.** un contrat pour l'acquisition d'équipements réseau pour les centres de données, pour la période du 28 mars 2024 au 27 mars 2029 au montant maximum de **1 148 520,52 \$**, plus les taxes de **171 990,95 \$**;

Le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 320 511,47 \$**, toutes taxes incluses, conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000024964).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Comptes	568220	551590
OTP	COR.201935.02.02.01	COR.201935.02.02.01
Règlement d'emprunt	R-219	R-219

CA-2024-021 ADJUGER UN CONTRAT
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS BUREAUTIQUES
6000027653

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.** un contrat d'acquisition des équipements bureautiques pour une période de 36 mois, du 1er avril 2024 au 31 mars 2027, pour un montant de **9 364 111,17 \$**, plus les taxes de **1 402 275,65 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **10 766 386,82 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et à la soumission corrigée (6000027653).

	IMPUTATION
Centre	U
Compte	568230
Ordre interne	U

CA-2024-022 OCTROYER UN CONTRAT
COMPUGEN INC.
ACQUISITION DE LICENCES POUR LA PROTECTION ANTIVIRUS (EDR) DES POSTES
ET SERVEURS DE LA STM
6000029311

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la Directrice générale à signer le « Formulaire d'adhésion à un contrat à commandes de logiciels » joint aux présentes, exigé par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de licences pour la protection antivirus (EDR) des postes et serveurs de la STM;
 - 2° d'octroyer à l'entreprise **COMPUGEN INC.** un contrat pour l'acquisition de licences pour la protection antivirus (EDR) des postes et serveurs de la STM, pour la période du 1er avril 2024 au 1er avril 2025, au montant de **525 372,17 \$**, plus les taxes de **78 674,48 \$** pour un montant maximum de **604 046,65 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions de l'offre de service datée du 8 février 2024;
 - 3° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour les ajustements de prix liés au taux de change, au montant de **26 000,00 \$**, plus les taxes de **3 893,50 \$**, pour un montant maximum de **29 893,50 \$** toutes taxes incluses.

le tout pour un montant maximum pour la Société de **633 940,15 \$**, toutes taxes actuelles incluses (6000029311).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	568250

CA-2024-023 OCTROYER UN CONTRAT ET AUTORISER UNE RÉSERVE POUR CONTINGENCES POUR
LA FORMATION INITIALE DES CONSTABLES SPÉCIAUX AINSI QUE DES FORMATIONS
DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL
ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC (ÉNPNQ)
6000028614

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de conclure avec l'**ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC (I'ÉNPNQ)**, une entente de services pour la formation initiale des constables spéciaux ainsi que des formations de perfectionnement professionnel, et ce, pour une période de cinq (5) ans débutant le jour de l'année 2024 correspondant au début de la première diffusion d'un programme de formation et ce, pour un montant maximal de **3 338 831,00 \$** exonéré de toutes taxes applicables, le tout conformément au projet d'entente;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

	IMPUTATION
Centre	78000
Compte	591130

CA-2024-024 AUTORISER LA RÉSILIATION UNILATÉRALE POUR LE SERVICE DE TAXI RÉGULIER – TRANSPORT ADAPTÉ
TAXI CHAMPLAIN (MONTRÉAL) LTÉE ET PONTIAC TAXI
6000021337
RÉSOLUTION CA-2022-097

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la résiliation unilatérale pour les adjudicataires **TAXI CHAMPLAIN (MONTRÉAL) LTÉE** et **PONTIAC TAXI** pour le service de taxi régulier - Transport adapté;

le tout conformément aux termes et conditions du contrat (6000021337).

CA-2024-025 ADJUGER UN CONTRAT ET AUTORISER UNE RÉSERVE POUR CONTINGENCES
ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.
SERVICES D'ENTRETIEN DE MARQUAGE DE VOIE RÉSERVÉE POUR BUS SRB PIE-IX
6000022542

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjudger à l'entreprise « **ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.** », un contrat de services d'entretien de marquage de voie réservée pour bus du SRB Pie-IX, pour la période du 18 mars 2024 au 31 décembre 2025 au montant de **528 120,00 \$**, plus les taxes de **79 085,97 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

3° d'autoriser le directeur d'études de la division Études et implantations MPB à exercer à l'intérieur des délais prévus aux documents d'appel d'offres, suite à une analyse financière favorable de la STM, l'option de prolongation de douze (12) mois à compter du 1er janvier 2026, du contrat adjudgé à « **ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.** », le tout à l'intérieur du montant autorisé pour le présent contrat. L'option pourra être exercée selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat et uniquement si le montant maximum du présent contrat n'est pas atteint;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **607 205,97 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000022542).

	IMPUTATION
Compte	553390
Ordre interne	930300

CA-2024-026 OCTROYER UN CONTRAT
HYLAND SOFTWARE CANADA ULC
ENTRETIEN DU LOGICIEL NUXEO ET UTILISATION ENVIRONNEMENT NUXEO
6000029208

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à l'entreprise **HYLAND SOFTWARE CANADA ULC** un contrat de service d'entretien du logiciel NUXEO et l'utilisation de l'environnement NUXEO CONNECT pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2027, pour un montant de **329 157,41 \$ USD**, plus **49 291,32 \$ USD** de taxes;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **378 448,73 \$ USD**, toutes taxes actuelles incluses, le tout selon les termes et conditions de la proposition ci-jointe (6000029208).

	IMPUTATION
Centre	39100
Compte	552170

CA-2024-027 ENTÉRINER LA MODIFICATION DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT ET
AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT
BELL CANADA
SERVICES D'ANALYSE ET D'INVESTIGATION DES ACTIVITÉS MALICIEUSES
6000015318
RÉSOLUTION CA-2022-021

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'entériner la modification de la date d'entrée en vigueur du contrat pour des services d'analyse et d'investigation des activités malicieuses, adjugé à la firme **BELL CANADA**, du 10 mars 2022 au 15 septembre 2022;

2° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services d'analyse et d'investigation des activités malicieuses, adjugé à la firme **BELL CANADA**, pour la période du 15 septembre 2024 au 15 septembre 2026, au montant de **1 421 121,00 \$**, plus les taxes de **212 812,87 \$**,

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 633 933,87 \$**, toutes taxes incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000015318).

	IMPUTATION
Centre	39720
Compte	551590

CA-2024-028 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LA STM AU COMITÉ
DU RÉGIME DE RETRAITE (1992)
RÉSOLUTION CA-2023-096

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, que la Société nomme onze (11) membres pour siéger au Comité de Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992), à savoir :

Mesdames **Nathalie Clément**, **Julie Deschênes**, **Chantal Fortier**, **Isabelle Gagnon**,
Alexandra Losier et messieurs **Alain Brière**, **Denis Chalut**, **Louis-Samuel Cloutier**,

Joël Dupré, Luc Lamontagne et madame **Marie-Claude Léonard**, directrice générale qui est d'office membre et présidente de ce Comité;

- 2° que ces nominations entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeurent en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;
- 3° que la présente recommandation modifie la résolution CA-2023-096, adoptée le 5 juillet 2023.

CA-2024-029 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LA STM AU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE CSN
RÉSOLUTION CA-2023-156

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, que la Société nomme huit (8) membres pour siéger au Comité de Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (CSN), à savoir :

Mesdames **Josée Tremblay, Marie-Chantal Verrier** et messieurs **Alain Brière, Mohammed Chkikar, Sébastien Fecteau, Christian Gagné, Étienne Paradis** et madame **Marie-Claude Léonard**, directrice générale qui est d'office membre et présidente de ce Comité;

- 2° que ces nominations entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeurent en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;
- 3° que la présente recommandation modifie la résolution CA-2023-156, adoptée le 6 décembre 2023.

CA-2024-030 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS
RÉSOLUTION CA-2023-013

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, que la Société procède au renouvellement de la nomination des trois (3) administrateurs du Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal, à savoir :

Mesdames **Julie Deschênes, Isabelle Poissant** et monsieur **Alain Brière**;

- 2° que ces renouvellements de nominations entrent en vigueur à compter du 13 mars 2024 et demeurent en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;
- 3° que la présente recommandation remplace la résolution CA-2023-013, adoptée le 1^{er} février 2023.

CA-2024-031 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS DU PROGRAMME D'ALLOCATIONS APRÈS RETRAITE DE LA STM
RÉSOLUTION CA-2023-011

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de renouveler le mandat de mesdames **Julie Deschênes, Isabelle Poissant** ainsi que de monsieur **Alain Brière** à titre d'administrateurs du Programme d'allocation après retraite de la Société de transport de Montréal, du 13 mars 2024 au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;
 - 2° que la présente recommandation remplace la résolution CA-2023-011, adoptée le 1^{er} février 2023.

CA-2024-032 ADOPTER LA MODIFICATION AU DOCUMENT
LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL STATUT, MANDAT ET POUVOIRS
RÉSOLUTION CA-2021-012

VU le rapport du vérificateur général

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'adopter, relativement au mandat et aux pouvoirs du vérificateur général de la Société, le document intitulé « LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - STATUT, MANDAT ET POUVOIRS » joint à la recommandation pour en faire partie intégrante, lequel entrera en vigueur à la date de son adoption et remplacera le document intitulé « Le vérificateur général - statut, mandat et pouvoirs » qui avait été adopté le 3 février 2021 (CA-2021-012).

CA-2024-033 NOMMER LES MEMBRES DES COMITÉS ET DU SOUS-COMITÉ DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION 2024

VU le rapport de la secrétaire corporative

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de nommer les personnes qui siégeront à titre de membres des comités ou sous-comités techniques du conseil d'administration de la Société, lesquelles sont désignées dans la liste paraphée par le secrétaire corporatif de la Société qui est jointe à la présente recommandation pour en faire partie intégrante;
 - 2° de verser aux membres de ces comités ou sous-comités un jeton de présence pour chacune de leur participation à :
 - une rencontre du comité ou du sous-comité, jusqu'à concurrence de dix (10) jetons de présence par année;
 - une séance de travail extraordinaire, autorisée par le président du comité ou du sous-comité;
 - 3° que le jeton de présence des membres externes soit fixé à **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** pour chaque participation et à **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$)** lorsque cette personne agit à titre de président du comité « d'Audit et des finances »;

- 4° de spécifier ou de renouveler le mandat des membres externes des comités : « **Suivi des actifs** », « **Gouvernance, éthique et développement durable** », « **Ressources humaines** », « **Service à la clientèle et accessibilité universelle** » et « **d'Audit et des finances** » ainsi que ceux de son sous-comité « **Financement** »;
- 5° que ces nominations remplacent toute nomination à ces comités faite antérieurement, prennent effet, à compter de ce jour et restent effectives jusqu'à leur modification par une résolution du conseil d'administration de la Société.

CA-2024-034 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 22.

Les résolutions CA-2024-018 à CA-2024-034 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporative

ÉRIC ALAN CALDWELL

NICOLE N. BAREZI

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 13 MARS 2024 À 17 h 30

INTERVENANTS PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

QUESTION 1

Monsieur Jean-Luc Malo	M. Malo expose le fait que, suite aux travaux à la station de métro Rosemont et aux inconvénients pour les usagers que cela a occasionnés, il s'étonne que les autobus ne soient pas rétablis depuis la fin des travaux. M. Malo souhaite également savoir si les représentants de l'Office Municipal d'Habitation sont d'accord et si des échanges ont eu lieu avec la STM.
Le Président	<p>Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, à répondre à la première question.</p> <p>Mme Léonard explique qu'il y a actuellement des enjeux de conformité avec la boucle d'autobus, ce qui pose un problème de sécurité. Elle laisse la parole à M. Patrick Sergerie, premier directeur principal de projets majeurs à la STM.</p> <p>M. Sergerie fait état de la situation d'avancement, car suite à des essais effectués en décembre 2023, il s'avère qu'il y a encore certains correctifs à apporter pour rendre le terminus sécuritaire pour le début de l'été. Pour répondre à la seconde question de M. Malo, M. Sergerie précise que l'OMHM est en plein accord avec le plan de match qui est mis en place.</p>

QUESTION 2

Madame Elisabeth Massicot	Mme Massicot constate qu'il s'avère de plus en plus difficile d'assurer la sécurité des personnes en fauteuil roulant dans la partie réservée des wagons et qu'elle ne constate aucun changement depuis plusieurs années. Quant à sa seconde question, Mme Massicot fait remarquer que, dans les taxis adaptés qui ne sont pas de la STM, il y a souvent soit des manques de ceintures de sécurité, soit que celles-ci sont mal ajustées.
Le Président	<p>Le président réfère les questions à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale.</p> <p>Mme Léonard fait part à Mme Massicot qu'il n'y a plus de restriction pour les vélos de se diriger vers la 1^{ère} voiture, que la signalétique à ce sujet est en train de se mettre en place et qu'une campagne de sensibilisation viendra à l'automne pour changer les comportements des usagers. Pour donner suite à la demande de Mme Massicot concernant les manquements aux ceintures de sécurité, Mme Léonard stipule que la STM prendra contact avec elle afin de lui répondre.</p>

QUESTION 3

Monsieur Ruijia Yang	M. Yang souhaiterait qu'un suivi soit fait sur la problématique des temps de trajet et s'il serait possible d'apporter des corrections pour améliorer la fluidité des bus sur l'axe Sauvé/Côte-Vertu.
Le Président	<p>Le président invite monsieur Michel Tremblay, directeur planification et développement des réseaux, à répondre à la première question.</p> <p>M. Tremblay précise que des données de tous les trajets de la STM existent et que des analyses de temps de parcours périodiques sont effectuées, et qu'un suivi auprès de M. Yang sera fait concernant l'axe Sauvé/Côte-Vertu.</p>

QUESTION 4

Monsieur Steve Rochon	M. Rochon, (représentant syndical), souhaite savoir si les économies réalisables avec l'argent des contribuables peuvent dépendre d'une négociation de conventions collectives et si des pistes d'économies peuvent
-----------------------	---

être envisagées avec l'intégration des pièces d'autobus hybrides en possession de la STM depuis 2016.

Le Président

Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, à répondre à la question.

Mme Léonard explique que plusieurs discussions sont en cours et que si des pistes d'économies sont possibles, elles seront étudiées. Quant à son deuxième point, en lien avec l'intégration des pièces d'autobus hybrides, Mme Léonard précise qu'un suivi lui sera fait.

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modifications.

QUESTION 5

Monsieur Philippe Paré

Good day to you, With the planned bus redesign happening in the west island happening later this year or with the opening of the REM, the last time we were consulted was in September/October 2022, since then the living styles have changed due in most part by the pandemic being lessened. We now face the economical shortage of the STM. Could it be possible to get an idea of what the planned bus re-network could look like earlier than how the IDS Community got it's bus re-network last minute and we still hear about changes wanting to be made to there sector. This way we don't have to have to face with the same issues? I understand that we are a special case of having many cities in a smaller space than downtown Montreal but it would be appreciable to have an idea of any sort. Thanks you so much for the service you give our communities to a let us move.

Le Président

Le président invite monsieur Michel Tremblay, directeur planification et développement des réseaux, à répondre à la question.

L'achalandage des bus est actuellement revenu à plus de 80 % par rapport à 2019. Il est constaté que ce sont davantage les volumes de déplacement qui ont changé (à cause du télétravail à temps partiel) et non les parcours de déplacements, qui demeurent assez similaires. Effectivement, la refonte du réseau bus des secteurs de l'Ouest de l'Île va de pair avec la mise en service des prochains tronçons du REM. La STM est en train de travailler sur le nouveau réseau bus, où les lignes seront réorganisées mais en tenant compte des nouveaux besoins mais aussi du contexte financier plus fragile. Un des objectifs principaux est de maximiser les gains pour la clientèle, tout en minimisant les inconvénients.

La STM n'est pas prête à présenter ce nouveau réseau, mais il est certain qu'elle va notamment travailler avec les villes et arrondissements concernés. De plus, l'envergure des changements fera en sorte qu'un plan de communication important sera mis en place. La STM est en train de développer de meilleurs outils, depuis son apprentissage lors de la refonte du réseau bus de l'Île-des-Sœurs, afin d'améliorer la manière dont les clients pourront s'approprier le nouveau réseau.

QUESTION 6

Madame Ornella Carolina Del Carmen Oyanader Silva

Good day to you, I would like to know why the Dorval terminus looks so decrepit and outdated? The building signage is miserable having metrobus M logos, Express E logos and night Moon logos that date back decades ago. The building also regularly smells like excrement and nothing seems to be done about it. This building is right next to the airport and it gives a bad taste to Dorval and Montreal for anyone visiting that does not take the 747 shuttle bus. Thanks you.

Le Président

Le président invite monsieur Michel Tremblay, directeur planification et développement des réseaux, à répondre à la question.

La STM est gestionnaire délégué du terminus depuis 2018 et est au courant de la problématique de l'odeur due à la présence d'itinérants qui utilisent le bâtiment comme abri. La STM, en partenariat avec le SPVM et des groupes communautaires qui gèrent des problématiques d'itinérance, traite actuellement cette problématique.

Les équipes d'entretien sont sollicitées au besoin pour augmenter les fréquences d'entretien. Depuis peu, il a été installé un système de sécurité par caméra, ce qui aide les équipes à effectuer de la surveillance.

La STM est au courant de l'enjeu de la signalétique désuète. Certaines améliorations ont été effectuées à l'édifice (peinture, réparation de porte...) et il sera évalué ce qu'il est possible de faire concernant la signalétique à court terme.

QUESTION 7

Monsieur Jean-Michel
Laliberté

Les usagers qui utilisent le réseau de la STM pour prendre le REM se plaignent de ne pas être informés dans le métro des perturbations de service du REM, ce qui les empêche d'utiliser adéquatement les mesures de relève en cas de panne. Quel est le plan de la STM pour diffuser, dans le métro, des alertes sur l'état de service du REM? Combien de temps sera nécessaire pour mettre en place ces messages?

Le Président

Le président invite madame Martine Ouellet, Chef de division - information & service à la clientèle, à répondre à la question.

Madame Ouellet explique qu'au moment de l'ouverture du REM et à ce jour, les réalités techniques, technologiques et opérationnelles ont rendu difficile la diffusion de l'information REM à même sa clientèle et, par conséquent, difficile de la relayer à la clientèle STM. À terme, la STM vise à offrir une couverture métropolitaine aux clients qui ont besoin d'une information sur les autres modes lourds comme le REM ou les trains d'exo. Il faut cibler les situations où l'information est nécessaire.

Pour que ce soit un succès, la STM a besoin d'une information précise et automatisée afin de relayer l'information aux moments pertinents et en tout temps lors de l'ouverture des réseaux. La réciprocité entre les réseaux est nécessaire. Il faut bien cibler sa communication. À haut niveau, les gares/stations de métro sont des points de décision où les clientèles peuvent prendre la décision de prendre une alternative vers un autre réseau. La STM vise à évoluer dans ce sens, particulièrement lors de l'ouverture complète du REM et des lignes de train. Le travail doit se faire avec l'ensemble des partenaires métropolitains. Des discussions sont en cours.